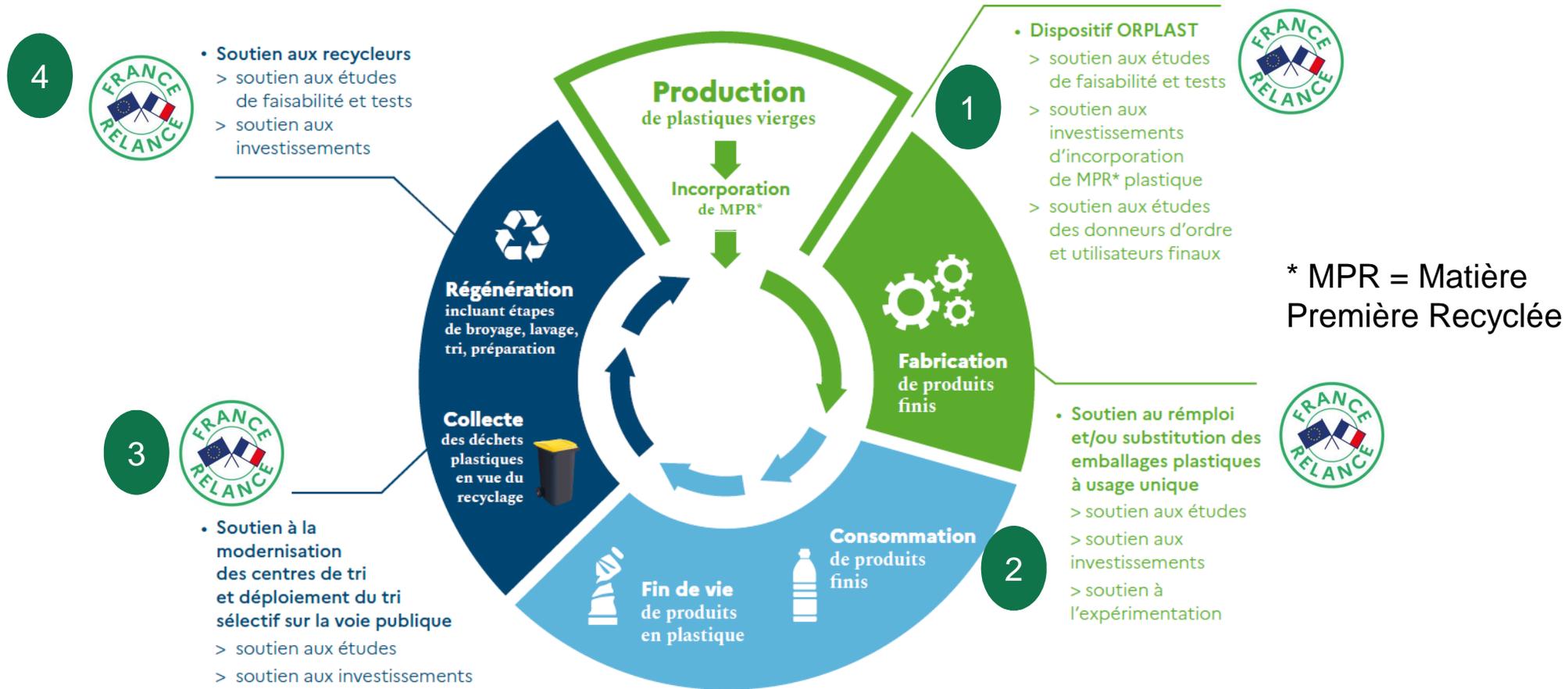


Le Plan de relance pour l'économie, en faveur de l'économie circulaire **LES PLASTIQUES**



Soutiens à la filière plastique sur toute sa chaîne de valeur



Investissements pour le réemploi / la substitution d'emballages

A qui s'adresse l'aide :

Entreprises, collectivités ayant la responsabilité d'une activité de restauration

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/aides-reemploi-reduction-substitution-emballages-contenants-notamment-plastique-a>

Exemples de projets éligibles

- Substitution d'un emballage plastique à usage unique par un emballage d'un autre type de matériau recyclable
- Substitution d'un emballage à usage unique (plastique ou autre matériau) par un emballage réemployable et recyclable

Financement ADEME

Projets financés	Intensité aide maxi ADEME			
	PE	ME	GE	Non éco.
Étude de projet ou diagnostic	70 %	60 %	50 %	70 %
Coût de l'investissement	55 %	45 %	35%	55 %

1

Incorporation de matière plastique recyclée dans de nouveaux produits

A qui s'adresse l'aide :

Plasturgistes souhaitant augmenter leur taux de matière plastique recyclée incorporée dans leurs produits finis

Appel à Projets
ORPLAST
Clôture finale
15/9/2022

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20200922/orplast2020-168>

Exemples de projets éligibles

- Axe 1 de l'AAP : Etudes ou Test ou Expérimentation sur procédé
- Axe 2 de l'AAP : Projets d'investissements visant à adapter durablement un procédé pour l'utilisation de matière plastique recyclée

Financement

Thématiques	Intensité maximale de l'aide ADEME		
	Petites Entreprises	Moyennes Entreprises	Grandes Entreprises
Axe 1 Aide aux diagnostics et études de faisabilité	70 %	60%	50%
Axe 2 Aide à l'investissement	55 % *	45% *	35%*

2 Réduction, réemploi ou substitution des emballages à usage unique

A qui s'adresse l'aide :

Entreprise souhaitant réduire (ou remplacer par d'autres emballages recyclables) les emballages ou contenants plastiques à usage unique (yc compris restauration scolaire)

<https://agirpouurlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/aides-reemploi-reduction-substitution-emballages-contenants-notamment-plastique-a>

Exemples de projets éligibles

- Adaptation d'une ligne de conditionnement pour substituer l'emballage à usage unique
- Adaptation ou acquisition d'équipements pour permettre le réemploi d'emballages (outils de lavage, outils de tri ou de contrôle...)
- Développement d'infrastructures logistiques de réemploi (centres de stockage temporaires, plateforme ..)

Financement

Etude : taux max 70 % (PE – EPCI), 60% (ME), 50 % (GE)

Investissements	Intensité aide maxi ADEME		
	PE - EPCI	ME	GE
Dépenses – coût de la solution de référence	55 %	45 %	35%

3

Déploiement du tri sélectif sur la voie publique

A qui s'adresse l'aide :

Acteur public ou privé ayant compétence pour la collecte et/ou le traitement des emballages ménagers issu de la consommation hors foyer ou un établissement recevant du public

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/deploiement-tri-selectif-hors-foyer>

Exemples de projets éligibles

- Equipements de tri et de collecte des déchets dans les espaces publics et les établissements recevant du public
- Signalétique de communication et de formation à destination du public et des équipes de collecte et de tri

Financement

- Jusqu'à 50% des dépenses éligibles et retenues (plafond éligible: 1500 € par point de tri installé)
- Les frais externes liés à la formation sont éligibles pour 10% du montant des dépenses
- Les frais externes liés à la communication sont éligibles pour 10% du montant des dépenses

3 Modernisation des centres de tri

A qui s'adresse l'aide :

Opérateur **public ou privé** souhaitant améliorer le tri des déchets

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/subventions-etudes-prealables-a-realisation-centres-tri-preparation-dechets>

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/investissements-centres-tri-preparation-dechets-valorisation-matiere-energie>

Exemples de projets éligibles

- Amélioration des centres de tri d'emballages ménagers pour qu'ils puissent accueillir des flux plus importants et de nouveaux emballages
- Centres de préparation de combustibles solides de récupération

Financement

- Etude : taux max 70 % (PE-EPCI), 60% (ME), 50 % (GE)
- Investissements: jusqu'à 20% des dépenses éligibles pour les centres de tri d'emballages ménagers.
 - Autres centres de tri: taux max 55% (PE-EPCI), 45% (ME), 35 % (GE)

4 Soutiens aux recycleurs

A qui s'adresse l'aide :

Entreprise de recyclage souhaitant **structurer une nouvelle filière ou améliorer les performances de recyclage** pour fournir des matières premières issues de recyclage

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/etudes-prealables-investissements-recyclage>

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-investissements-recyclage-dechets>

Exemples de projets éligibles

- Création de nouvelles capacités de recyclage des déchets plastiques
- Adaptation des procédés à de nouveaux déchets

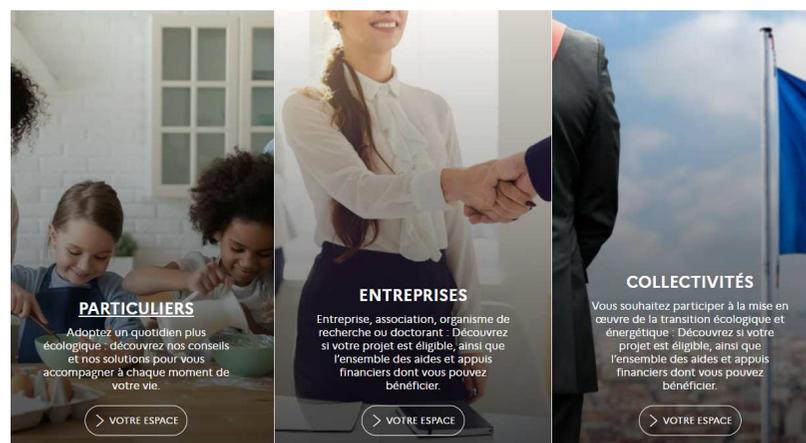
Financement

Etude : taux max 70%

Investissements	Intensité aide maxi ADEME		
	PE	ME	GE
Dépenses – coût de la solution de référence	55 %	45 %	35%

Une adresse pour s'informer sur les dispositifs, accéder aux cahiers des charges des aides/AAP et déposer les projets :

la plateforme
**Agir pour la transition
écologique**



www.agirpouurlatransition.ademe.fr

Page France relance :

www.agirpouurlatransition.ademe.fr/entreprises/france-relance-ademe